

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2°), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/154

Objet : Autorisation d'inscrire une question à l'ordre du jour.

Madame Marie-Claude BARNAY demande au conseil communautaire de bien vouloir inscrire une question à l'ordre du jour de la séance.

Cette question concerne un vœu relatif au maintien et au développement des filières d'enseignement générales, technologiques et professionnelles dans les lycées d'Autun

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE l'inscription d'une question à l'ordre du jour.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-président délégué,

Michel BELHOMME

27 DEC. 2018
27 DEC. 2018


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/154.1

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n° 135/2018 : autorisant la location de l'espace informatique de la MSAP d'Etang-sur-Arroux pour un montant de 100 € à la journée et 50 € à la demi-journée.

Décision n° 136/2018 : autorisant la signature de la convention Prestataire Chèque-Vacances entre la CCGAM et ANCV pour une durée indéterminée.

Décision n° 137/2018 : autorisant la privatisation à titre gracieux du Fablab et son Fab manager par le CIAS du Grand Autunois-Morvan dans le cadre de son action menée auprès d'un groupe de « seniors » le 11 décembre 2018, pour un montant équivalent à 185.40 € HT.

Décision n° 138/2018 : autorisant la signature de la convention de prestation avec L'atelier des Mots pour la réalisation d'une représentation « La Demoiselle de Noël » le vendredi 12 décembre 2018 pour un montant de 230 € TTC.

Décision n° 139/2018 : Autorisant la facturation à M. Bernard MOREAU, la somme de 504 € correspondant à la vente du foin des propriétés de la CCGAM sur la commune de Saint-Forgeot pour l'année 2018.

Décision n° 140/2018 : autorisant la signature des contrats de cession de droit des spectacles qui auront lieu à la salle Jean Genet de Couches :

- « Ma fenêtre reste ouverte pour faire entrer le ciel » pour un montant de 1 031,74 TTC,
- « De Bach à aujourd'hui » pour un montant de 3 500 € TTC.

Décision n° 141/2018 : autorisant la signature du contrat de services de maintenance pour la billetterie du Centre Nautique d'Autun entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Société ELISATH pour un montant annuel de 6 890,39 € HT, conclu pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement.

Décision n° 142/2018 : autorisant la souscription d'un abonnement aux progiciels de la Société COSOLUCE de PAU pour les collectivités suivantes : Barnay, Collonges la Madeleine, Cordesse, Créot, Igornay, Morlet, Saisy, Sully, Tintry et Saint-Léger-du Bois pour un montant total de 8 163,67 € TTC. Conclu du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Décision n° 143/2018 : autorisant la signature de l'avenant 1 à la domiciliation pour la société MJ Travaux Publics à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue conclue pour une durée de onze mois à compter du 15 décembre 2018 jusqu'au 14 novembre 2019 pour une prestation de domiciliation de 37.80 € H.T.

Décision n° 144/2018 : autorisant la signature de l'avenant 1 à la convention, pour la société AGC 71 à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue pour un montant des charges suivant :

- Forfait d'électricité : 21.80 € HT,
- Forfait chauffage (du 15/10 au 15/04) 59 € HT.
-

Séance du conseil communautaire du 19 décembre 2018 : délibération n° 2018/154.1

Décision n° 145/2018 : autorisant la signature des contrats spécifiques Horizon Villages on-line relatifs à la cession de licences de logiciels, mise à niveau correctives et assistance à utilisation entre la CCGAM et la Société JVS Mairistem pour les montants et les prestations proposées pour les communes suivantes pour une durée d'un an :

- Auxy, Broye, Curgy, Epinac, la Grande Verrière, Laizy, Mesvres, Saint-Emiland, Saint-Martin de commune : 25 109.85€ HT,
- Mairie de Saint-Maurice les Couches : 890.00€ HT,
- Mairie de Couches : 2 045.00€ HT,
- Mairie de Saint-Jean de Trezy : 1 200.00€ HT,
- Mairie de Dracy les Couches : 890.00€ HT.

Le conseil communautaire a pris acte de cette communication.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

~~Pour le Président,~~
le 2^{ème} Vice-président délégué,

Michel BELHOMME

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/155

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

10 décembre 2018 : Marché 2018/071 – Achat de matériel pour la cuisine centrale.
Attributaire : TECHNI CUISINE PRO à AUTUN pour un montant de 38 881,43 € HT.

11 décembre 2018 : Convention de prestation de services pour le transport d'élèves de la commune de Fragny à Autun, pour l'année 2018/2019.
Attributaire : SAS BRAGUE à AUTUN pour un montant estimatif annuel de 5 407.36 € TTC.

11 décembre 2018 : Convention de prestation de services pour le transport d'élèves de la commune D'Etang-sur-Aroux, pour l'année 2018/2019.
Attributaire : SARL AMBULANCES JONDEAU pour un montant estimatif annuel de 1 630.53 € HT

Le conseil communautaire a pris acte de cette communication.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/156

Objet: Demande d'autorisation de conventionnement entre la CCGAM et l'Association Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

**Rapport de Monsieur Jean-Baptiste PIERRE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

La CCGAM se veut dynamique et exemplaire dans l'accueil des porteurs de projet. A cette fin, en 2018, la communauté de communes a contractualisé avec la Boutique Gestion (BGE), avec Potentiels 71, avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie, la chambre des Métiers et de l'Artisanat. Afin de coordonner ces différents dispositifs, la pépinière d'entreprises sera désormais la porte d'entrée unique des porteurs de projets du territoire. Les services de la CCGAM assureront le premier accueil et l'orientation des porteurs auprès du panel des différents partenaires. Afin de compléter cette offre de services, il vous est proposé un partenariat avec l'Association Droit à l'Initiative Economique (ADIE) afin de soutenir financièrement les porteurs de projet.

Cette association reconnue d'utilité publique, propose un accompagnement et des solutions financières auprès de porteurs de projets de création d'entreprises ainsi qu'un appui au développement d'une entreprise qui ne serait pas financée par les banques traditionnelles.

L'ADIE tiendra des permanences de sensibilisation, de conseil et d'orientation pour des porteurs de projets, chaque premier mardi du mois à compter du 8 janvier 2019.

Dans le cadre de ce projet de partenariat que vous trouverez en annexe, il vous est proposé chers collègues, d'attribuer une somme maximale de 10 000 € à cette association afin de permettre de porteurs de projet.

Le versement de la subvention interviendra après transmission de l'accord de financement de l'ADIE au porteur de projet. Le montant de la subvention de la CCGAM ne pourra excéder 2000 € par projet sauf accord expresse de la CCGAM.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité


- **APPROUVE** le projet de convention entre la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan et l'Association Droit à l'Initiative Economique (ADIE)
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer ladite convention ou tout autre document relatif à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel

HOMME


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/157

Objet : Adoption du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) au dernier établissement commercial ou artisanal d'une commune.

**Rapport de Monsieur Jacques PALLOT
Vice-président**

Chers Collègues;

Depuis 2017, dans le cadre de la loi NOTRE, la Communauté de Communes est compétente afin d'instaurer des aides à l'immobilier à la reprise, à la modernisation et à la requalification des entreprises implantées sur son territoire.

Afin d'assurer un maillage du territoire ainsi qu'une offre de biens et de services au plus près à la population, il vous est proposé d'instaurer une aide à l'immobilier au dernier établissement commercial ou artisanal d'une commune de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

L'aide de la CCGAM serait réservée aux seules entreprises dont les projets auront fait l'objet d'un audit et d'une instruction par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire ou de la Chambre Régional de Métiers ou ayant bénéficié d'un dispositif d'appui aux projets du Conseil Régional.

L'instruction se traduira par la formalisation d'un document de synthèse identifiant notamment la situation financière de l'entreprise, la qualité de son offre, son organisation commerciale, normes accessibilité ERP (Etablissement Recevant du Public), la faisabilité du projet, ceci dans le soucis de garantir la viabilité et la pérennité de l'entreprise.

Le montant de la subvention qui vous est proposé est de 10 à 20 % des investissements à caractère immobilier avec un plafond de subvention de 5 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement d'intervention que vous trouverez joint,
- **INSCRIT** au budget 2019 les crédits nécessaires,
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dispositif.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,**


Michel BELHOMME

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/158

Objet : Règlement intérieur du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

**Rapport de Monsieur Jacques PALLOT
Vice-Président**

Chers Collègues,

Dans le cadre de la convention FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) entre l'Etat et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan en date du 26 avril 2018, il est prévu d'établir un règlement intérieur permettant d'encadrer l'attribution des aides directes aux entreprises concernées.

Pour rappel, il s'agit d'un conventionnement spécifique qualifié « d'opération collective », à dissocier des opérations FISAC « individuelles », instruites par les chambres consulaires. Pour être éligibles, les entreprises devront obligatoirement être situées dans le périmètre d'un des cinq pôles de la Communauté de Communes : Anost/Cussy, Autun, Couches, Epinac et Etang-sur-Arroux.

En matière d'investissement (enveloppe globale FISAC de 67.712 € exclusivement dédiée aux aides directes aux entreprises), l'opération permet de soutenir :

- Les véhicules de tournées
- La rénovation de vitrines/façades
- La modernisation de locaux d'activité et d'équipements professionnels
- Les travaux d'accessibilité

Ce dispositif s'inscrit en complémentarité de l'action économique de la Communauté de Communes en faveur du commerce et de l'artisanat (hors activités touristiques). Le principe est d'apporter une contrepartie financière de la Communauté de Communes afin de créer un effet levier et mobiliser ces crédits FISAC.

Ainsi, la contrepartie de la CCGAM est fixée à 1,50€ pour 1€ de FISAC.

Par ailleurs, afin de créer une meilleure synergie avec les initiatives de revitalisation du centre-ville d'Autun, il est proposé de porter la contrepartie de la CCGAM à 2€ pour 1€ de FISAC au bénéfice des porteurs de projets situés dans le périmètre de l'Action Cœur de Ville d'Autun (périmètre de la ville antique, enceinte des remparts gallo-romains).

En pièce jointe à ce rapport vous trouverez :

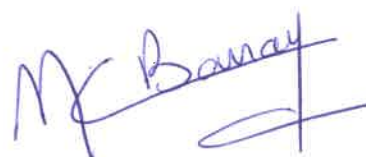
- La convention FISAC
- Le projet de règlement intérieur à présenter lors de l'installation du comité de pilotage

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement intérieur pour l'opération collective FISAC sur le territoire du Grand Autunois-Morvan.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY
Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/159

Objet : Décision modificative 2018 N°3.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET
Premier Vice-Président**

Chers Collègues,

Cette décision modificative a pour objet des ajustements sur le budget principal de la CCGAM et les budgets annexes des Salles Événementielles et des ZAE.

BUDGET PRINCIPAL DE LA CCGAM

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 : -700 euros correspondant à un transfert de crédits affectés au Muséum d'Histoires Naturelles pour l'achat d'une caisse enregistreuse en investissement.

Chapitre 65 : + 40 000 euros correspondant au versement d'une subvention d'équilibre complémentaire au budget des salles événementielles pour 40 000 €.

Chapitre 022 : - 40 000 euros correspondant à une diminution des dépenses imprévues.

Chapitre 023 : + 700 euros correspondant au virement à la section d'investissement.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 21 : + 700 euros correspondant à l'achat d'une caisse enregistreuse pour le Muséum d'Histoires Naturelles

Recettes :

Chapitre 021 : + 700 euros correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Le projet de décision modificative pour le budget principal de la CCGAM s'équilibre en dépenses et recettes à **700,00 euros**.

BUDGET ANNEXE : SALLES EVENEMENTIELLES

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 023 : + 40 000 euros correspondant au virement à la section d'investissement

Recettes :

Chapitre 74 : + 40 000 euros correspondant à un complément de subvention provenant du budget principal.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Séance du conseil communautaire du 19 Décembre 2018 : délibération n° 2018/159

Dépenses :

Chapitre 21 : + 80 000 euros correspondant à l'installation d'armoires de branchement électrique sur le parking de l'Eduen,

Recettes :

Chapitre 13 : + 40 000 euros correspondant à un fonds de concours versé par la ville d'Autun pour l'installation des armoires électriques sur le parking de l'Eduen dans le but de permettre à la fête foraine d'avoir lieu sur le parking,

Chapitre 021 : + 40 000 euros correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Le projet de décision modificative pour le budget annexe des salles événementielles s'équilibre à 40 000,00 € pour la section de fonctionnement et à 80 000,00 € pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **120 000,00 euros**.

BUDGET ANNEXE : ZAE

La collectivité souhaite intégrer dans son patrimoine les terrains des zones d'activités d'Etang sur Arroux et de Couches qui ont été transférés lors de la fusion au 1^{er} janvier 2017.

Des écritures d'ordre sont à prévoir sur la section d'investissement au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » en dépenses et recettes.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 041 - ORDRE : + 48 227,34 euros pour l'intégration au compte 2113 des terrains aménagés de la zone d'Etang sur Arroux pour 27 053,66 € et ceux de la zone de Couches pour 21 173,68 €,

Recettes :

Chapitre 041 - ORDRE: + 48 227,34 euros correspondant à l'inscription au compte 13251 « GFP de rattachement – Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables » pour l'intégration dans le patrimoine des terrains des zones d'activités d'Etang sur Arroux et Couches.

Le projet de décision modificative pour le budget annexe des ZAE s'équilibre en dépenses et recettes à **48 227,34 euros** pour la section d'investissement.

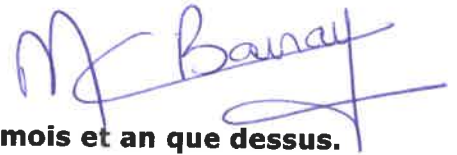
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 de l'exercice 2018.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-préfecture, le 21 DEC. 2018
et publié, affiché ou notifié, le 21 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/160

Objet : Autorisation d'engager des investissements jusqu'au vote du budget 2019.

Chers Collègues,

Le budget primitif 2019 de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan ne sera soumis au vote du conseil communautaire qu'au 15 avril 2019 au plus tard.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique :

- l'exécutif de la collectivité territoriale peut de sa propre initiative, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente

- l'exécutif de la collectivité territoriale peut également, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, afin que notre communauté de communes poursuive ses missions, je vous demanderai, chers collègues, de bien vouloir autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements pour le budget principal et les budgets annexes suivants : salles évènementielles, assainissement, immeubles productifs de revenus, aérodrome, Salle Jean Genet, ZAE et GEMAPI.

Cette autorisation accordée pour la mise en œuvre du programme d'investissement se définit de la façon suivante :

Budget principal : Les crédits ouverts en dépenses d'équipement du budget principal en 2018 étaient de 6 731 049 euros. L'autorisation plafonnée à 1 682 762 euros peut se décomposer de la façon suivante :

- chapitre 20 à hauteur de : 163 537 €
 - compte 202 : 38 000 €
 - compte 2031 : 60 000 €
 - compte 2051 : 65 537 €
- chapitre 204 à hauteur de : 120 000 €
 - compte 20421 : 12 000 €
 - compte 20422 : 108 000 €
- chapitre 21 à hauteur de : 884 320 €
 - compte 2128 : 20 000 €
 - compte 2135 : 55 000 €
 - compte 21511 : 150 000 €
 - compte 2152 : 25 000 €
 - compte 21538 : 3 000 €
 - compte 2158 : 5 000 €
 - compte 21735 : 30 000 €
 - compte 21745 : 30 000 €
 - compte 217538 : 4 500 €
 - compte 2181 : 11 820 €
 - compte 2182 : 100 000 €
 - compte 2183 : 100 000 €
 - compte 2184 : 100 000 €
 - compte 2188 : 250 000 €
- chapitre 23 à hauteur de : 508 155 €
 - compte 2314 : 262 500 €
 - compte 2317 : 245 655 €
- chapitre 26 à hauteur de : 6 750 €
 - compte 261 : 6 750 €

Budget annexe : salles évènementielles : Les crédits ouverts en dépenses d'équipement de ce budget annexe en 2018 étaient de 92 000 euros.

L'autorisation plafonnée à 23 000 euros peut se décomposer de la façon suivante :

Séance du conseil communautaire du 19 Décembre 2018 : délibération n° 2018/160

- chapitre 21 à hauteur de : 23 000 €
 - compte 2145 : 17 300 €
 - compte 21538 : 700 €
 - compte 2188 : 5 000 €

Budget annexe : Assainissement : Les crédits ouverts en dépenses d'équipement de ce budget annexe en 2018 étaient de 23 129 euros. L'autorisation plafonnée à 5 782 euros peut se décomposer de la façon suivante :

- chapitre 21 à hauteur de : 5 782 €
 - compte 2188 : 5 782 €

Budget annexe : Immeubles productifs de revenus : Les crédits ouverts en dépenses d'équipement de ce budget annexe en 2018 étaient de 338 608 euros. L'autorisation plafonnée à 84 652 euros peut se décomposer de la façon suivante :

- chapitre 16 à hauteur de : 750 €
 - compte 165 : 750 €
- chapitre 20 à hauteur de : 10 000 €
 - compte 2031 : 10 000 €
- chapitre 21 à hauteur de : 73 902 €
 - compte 2135 : 5 000 €
 - compte 2145 : 13 000 €
 - compte 2158 : 12 000 €
 - compte 21735 : 7 500 €
 - compte 21745 : 30 000 €
 - compte 217538 : 2 290 €
 - compte 2183 : 2 612 €
 - compte 2184 : 1 500 €

Budget annexe : Aéroport : Les crédits ouverts en dépenses d'équipement de ce budget annexe en 2018 étaient de 24 870 euros. L'autorisation plafonnée à 6 217 euros peut se décomposer de la façon suivante :

- chapitre 21 à hauteur de : 6 217 €
 - compte 2135 : 4 217 €
 - compte 2188 : 2 000 €

Budget annexe : Salle Jean Genet : Les crédits ouverts en dépenses d'équipement de ce budget annexe en 2018 étaient de 19 940 euros. L'autorisation plafonnée à 4 985 euros peut se décomposer de la façon suivante :

- chapitre 21 à hauteur de : 4 985 €
 - compte 2138 : 3 320 €
 - compte 2181 : 1 665 €

Budget annexe : ZAE – Opérations d'équipement : Les crédits ouverts en dépenses d'équipement de ce budget annexe en 2018 étaient de 471 534 euros. L'autorisation plafonnée à 117 883 euros est inscrite pour l'ensemble des chapitres 20, 21 et 23, du fait que les dépenses d'investissement sont budgétées par opération d'équipement.

Budget annexe : GEMAPI : Les crédits ouverts en dépenses d'équipement de ce budget annexe en 2018 étaient de 2 667 320 euros. L'autorisation plafonnée à 666 830 euros peut se décomposer de la façon suivante :

- chapitre 20 à hauteur de : 40 000 €
 - compte 2031 : 40 000 €
- chapitre 23 à hauteur de : 626 830 €
 - compte 2313 : 626 830 €

Concernant les investissements suivis par AP/CP (Abattoir, Bibliothèque multimédia, Maison de santé d'Etang sur Arroux), les délibérations liées à ces projets définissent les crédits de paiements ouverts pour l'année 2019.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **AUTORISE** l'engagement des investissements jusqu'au vote du budget primitif 2019.
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal et les budgets annexes de la CCGAM.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-préfecture, le 21 DEC. 2018
et publié, affiché ou notifié, le 21 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,**

Michel BELHOMME

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Coillonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/161

Objet : Approbation des modalités de régularisation des écritures de clôtures pour la Communauté de Communes de Monts et Vignes

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente**

Chers collègues,

La Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire a achevé la reprise des soldes comptables de la CCMV dans la comptabilité de la CCGAM.

Il demeure toutefois un solde débiteur imputable à la CCGAM au vu des créances récupérées par cette dernière et qui n'avaient pas été intégrées dans le résultat de clôture. Afin de respecter la répartition des résultats prévue par l'arrêté tout en permettant un apurement Des comptes, une opération financière complémentaire est requise. Concernant la CCGAM, elle se traduirait par un décaissement de 6743,12 € au profit des communes concernées par la dissolution.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCEPTE** les modalités de régularisation proposée par la Direction départementale des Finances publiques de Saône-et-Loire,
- **AUTORISE** le décaissement de la somme de 6.743,12 euros au titre de cette régularisation,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 21 DEC. 2018
et publié, affiché ou notifié, le 21 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY
Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/162

Objet : Approbation des Attributions de Compensation définitives 2018

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente**

Chers collègues,

Le conseil communautaire en date du 18 septembre 2018 a pris acte du rapport final de la CLECT (approuvé par les communes à la majorité qualifiée) et a voté la méthode dérogatoire pour le calcul des allocations compensatrices (AC) 2018 relatives à la compétence GEMAPI.

Suite aux délibérations prises par les communes intéressées de notre EPCI concernant cette compétence GEMAPI et au vu du choix de la méthode fait par chaque commune intéressée (méthode dérogatoire ou méthode de droit commun) pour le calcul des Allocations Compensatrices (AC) 2018, il est à présent possible de voter en conseil communautaire le montant des AC définitives 2018 pour chaque commune membre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVER** les montants des AC (Attributions de Compensation) définitives 2018 pour chaque commune,
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 21 DEC. 2018
et publié, affiché ou notifié, le 21 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,**

Michel BELHOMME

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/163

Objet : Autorisation de versement d'acomptes sur les subventions ou redevances 2019 pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Autunois-Morvan, l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan, le Centre d'Information Local sur l'Emploi et la Formation (CILEF), Autun Morvan Initiative (AMI), l'association Odyssee-Loisirs et l'association "Les Amis des Bêtes".

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Dans l'attente du vote du budget primitif 2019, il vous est proposé de verser un acompte au CIAS à hauteur de 250 000€ au premier trimestre 2019.

Afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan durant le premier trimestre 2019, il vous est proposé, comme indiqué dans la convention en cours, de verser un acompte de 84 000€ sur la subvention 2019, cela dès le premier trimestre 2019.

De même, il est proposé de verser dès le premier trimestre 2019, un acompte de 35 000€ au Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF).

L'association Autun Morvan Initiative (AMI) bénéficie d'une subvention de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.
Un acompte de 10 000€ est à prévoir pour cette association.

Quant à l'association Odyssée Loisirs, la convention actuelle prévoit le versement des 2/3 du montant au cours du premier trimestre de l'année.
Un acompte de 15 000 € pourrait être versé à l'association au cours du 1er trimestre 2019.

Concernant l'association Les Amis des Bêtes, la convention en cours prévoit une participation de la Communauté de Communes d'environ 30 000 €. Un acompte de 10 000€ serait versé dès le 1er trimestre 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **AUTORISER** le versement :
 - d'un acompte de 250 000 € au CIAS du Grand Autunois-Morvan,
 - d'un acompte de 84 000 € à l'Office de tourisme,
 - d'un acompte de 35 000 € au CILEF, sous réserve de la signature d'une nouvelle convention ou d'un avenant pour 2019,
 - d'un acompte de 15 000 € à l'association Odyssée Loisirs, sous réserve de la signature d'une nouvelle convention ou d'un avenant pour 2019,
 - d'un acompte de 10 000 € à l'association Les Amis des Bêtes.
 - d'un acompte de 10 000 € à l'association Autun Morvan Initiative, sous réserve de la signature d'une nouvelle convention ou d'un avenant pour 2019.
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018
et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/164

Objet : Versement d'un fonds de concours par la ville d'Autun pour l'installation d'armoires électriques sur le parking de l'Éduen

Chers collègues,

La ville d'Autun, en raison des règles de sécurité de plus en plus contraignantes, souhaite l'organisation de la fête foraine du mois de mars 2019 sur le parking du parc des expositions l'Eduen. L'idée serait également de lier cette fête foraine au grand rendez-vous annuel de l'installation de la patinoire durant cette période. Afin de faciliter la réalisation de cette fête foraine sur notre territoire, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) aménagera le parking de l'Eduen en installant des armoires de branchement électrique répondant au besoin des manèges et des importantes attractions foraines. Cet investissement permettra par ailleurs à la CCGAM d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de nouveaux services aux grandes manifestations.

L'article L5214-16 V du code général des collectivités territoriales dispose que :
« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. »

D'autre part « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Le parking de l'Eduen est un équipement intercommunal, néanmoins la ville d'Autun, concernée en priorité par l'organisation de la fête foraine, souhaite participer à ces travaux d'aménagement. Pour ce faire, il lui est possible de verser à la CCGAM un fonds de concours qui pourra être au maximum égal à la moitié du « reste à charge » de la communauté de commune pour la réalisation de cette opération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCEPTE** le versement par la ville d'Autun d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT des travaux d'installation d'armoires de branchement électrique sur le parking de l'Eduen,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018
et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY


Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,


Michel BELHOMME

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Moriet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/165

Objet: Convention de mise à disposition du Fablab à l'association Autunois Morvan Développement Formation.

**Rapport de Monsieur Jean-Baptiste PIERRE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le Fablab que nous gérons à Bellevue connaît une constante augmentation de sa fréquentation et de sa notoriété. Parmi les acteurs nouvellement sensibilisés à l'intérêt de cette structure, figure l'association Autunois Morvan Développement Formation (AMDF), association régie par la loi 1901 dont l'objet social est la délivrance de formations.

Nos dispositions actuelles prévoient que le Fablab peut être « privatisé » les lundis et mardis par des personnes morales. Une grille tarifaire liste de façon précise les tarifs appliqués à l'usage des machines, à la mise à disposition du lieu et du forgeur numérique pour les entreprises. Pour les associations, il revient aux instances communautaires, au cas par cas, d'établir une convention de mise à disposition. Je vous proposerai d'ailleurs, dans le cadre du vote du budget 2019, une modification de ces règles afin de les simplifier et de faciliter l'usage du Fablab par des associations du territoire.

L'AMDF sollicite la mise à disposition du Fablab chaque mardi après-midi, de 13h30 à 17h30, pendant 12 semaines, sur la période allant de janvier à mars 2019. Cette mise à disposition recouvre l'accompagnement par le forgeur numérique, l'usage des machines, et la jouissance des lieux. Elle vise à faciliter la tenue d'une formation « IoT – Prototypage de l'Objet Connecté » à l'attention d'un groupe de 10 participants.

L'utilité d'une telle formation, en lien avec l'essor du numérique et la mise en place du projet de « smart parking », est indéniable et contribuera assurément à la valorisation de notre territoire.

En application de la grille tarifaire actuelle, il est proposé d'accorder la mise à disposition du Fablab à l'AMDF, aux conditions fixées par la convention ici annexée, et d'appliquer la tarification ramenée aux frais d'adhésion individuels de chaque participant, à savoir 24€ par personne physique ainsi qu'un « forfait » pour l'utilisation de l'ensemble des machines, forfait de 75€ par journée, soit 37,50€ par demi-journée d'occupation. L'AMDF supportera également l'intégralité du coût des matériaux.

Afin de permettre la tenue de cette formation sur notre territoire tout en valorisant le Fablab,


Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition à titre onéreux du Fablab à l'AMDF,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME


Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/166

Objet: Convention de partenariat avec la Fondation Orange pour le projet Fablab solidaire.

Chers Collègues,

Lors d'un précédent conseil j'avais eu le plaisir de vous annoncer que notre projet d'actions à destination des jeunes en insertion professionnelle avait été retenu par la Fondation Orange pour un financement à hauteur de quinze mille euros (15 000€).

Tout en permettant à des jeunes de reprendre confiance en eux, de se ré acclimater à un environnement « de travail » (respect des formateurs, des horaires, du matériel...), et d'enrichir leurs connaissances par l'apprentissage du langage SCRATCH, ce projet mettra aussi en avant l'équipement « Fablab » de la CCGAM dans lequel se dérouleront les formations, pendant un an (avec un roulement de groupes).

Ce projet mobilise différents partenaires du territoire pour le recrutement et l'accompagnement des jeunes, et un Comité de Pilotage (COFIL) a été constitué, animé par la chargée de mission « numérique ». Il représente ainsi une nouvelle opportunité de faire travailler ensemble différents acteurs du territoire afin de soutenir les jeunes en difficulté, et une occasion d'en valoriser les atouts (et notamment la richesse associative et les équipements numériques).

La Fondation Orange propose de conclure la convention que vous trouverez en annexe afin d'acter notre partenariat et de verser la première tranche de sa subvention à notre collectivité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Fondation Orange pour la réalisation du projet « Fablab solidaire »
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,**


Michel BELHOMME

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 55
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinaç, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/167

Objet : Eduen : fixation des tarifs de la patinoire et des partenariats.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Comme chaque année, une patinoire sera installée à l'Eduen à partir du 4 février 2019. Elle sera ouverte au public du 9 février 10h00 au 3 mars 19h00 selon les horaires suivants :

3 séances quotidiennes de 10h à 12h, de 14h à 16h, de 17h à 19h.

Soirées à thème animées par DJ : les samedis de 20h à 23h :

- Soirée "Back to 2000's " samedi 16 février
- Soirée "Reggaeton" samedi 23 février
- Soirée « NRJ Extravadance » samedi 2 mars en partenariat avec NRJ avec DJ ORISKA

Les tarifs proposés, identiques à l'année dernière, sont les suivants :

- | | |
|--|--------|
| - entrée adulte et soirées à thèmes : | 8,00 € |
| - entrée enfants jusqu'à 16 ans, carte étudiant, comité d'entreprise : | 6,00 € |
| - entrée <u>sans patins</u> soirées à thèmes : | 4,00 € |
| - entrée centres de loisirs, centre sociaux : | 4,00 € |
| - entrée scolaires : | 2,00 € |
| - kit équilibre (stabilisateurs) : pingouins, otaries | 2,00 € |

D'autres formules seront proposées au guichet uniquement : 5 = 7 et 10 = 15

- pour 5 entrées achetées à 6,00 € ➤ 2 offertes
- pour 10 entrées achetées à 6,00 € ➤ 5 offertes


Afin d'optimiser cet évènement, des partenariats seront de nouveau proposés aux entreprises selon les conditions suivantes :

- Formule à 350 € HT : Visibilité du logo sur tous les supports de communication avec possibilité d'installer 2 banderoles dans la salle.
- Formule à 1 700 € HT : = SOIREE ENTREPRISE : location en exclusivité en soirée avec DJ.
- Un espace de restauration rapide, buvette (sans boissons alcoolisées) sera proposé à la location à 550 € HT à un prestataire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** les tarifs 2019 de la patinoire installée à l'Eduen.
- **APPROUVE** les tarifs des partenariats proposés aux entreprises pour cet évènement.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY
Pour le Président,
Michel BELHOMME
Vice-Président délégué,


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Michel BELHOMME

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/168

Objet : Autorisation de solliciter une subvention pour financer l'étude préalable à la prise de compétence eau potable et assainissement.

Chers collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan souhaite réaliser une étude préalablement à la prise de compétence eau et assainissement. Cette compétence devient obligatoire pour les communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020 à moins que 25 % des communes, représentant 20 % de la population de notre EPCI, ne se prononcent contre cette prise de compétence avant le 30 juin 2019.

L'étude a pour objet de faire un état des lieux des équipements existants, du coût des travaux éventuels à réaliser et de définir différents scénarios d'organisation des futurs services d'eau potable, d'assainissement collectif, non collectif et d'eaux pluviales et d'en évaluer tous les impacts, notamment financiers, techniques et juridiques, dans un objectif de transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020.

Cette étude est composée d'une tranche ferme et de trois tranches optionnelles :

- tranche ferme comprenant 4 phases :
 - o phase 1 : collecte des données et état des lieux
 - o phase 2 : diagnostic et évaluation de performance des services
 - o phase 3 : comparaison et mise à niveau des services
 - o phase 4 : organisation du transfert de la compétence assainissement
- tranche optionnelle 1 : accompagnement juridique, administratif et financier pour le transfert de la compétence assainissement
- tranche optionnelle 2 : organisation du transfert de la compétence eau potable
- tranche optionnelle 3 : accompagnement juridique, administratif et financier pour le transfert de la compétence eau potable

Le montant de l'étude est estimé à 250.000 € HT. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne pourrait apporter une subvention à hauteur de 50 % du prix de l'étude. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Etude préalable à la prise de compétence eau et assainissement	300.000 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne = 50 % Autofinancement = 50 %	150.000 € 150.000 €
TOTAL	300.000 €	TOTAL	300.000 €

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(7 abstentions)**

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à solliciter une demande de subvention relative au financement de l'étude préalable à la prise de compétence eau potable et assainissement
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018
et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
Pour le Président,
La Présidente, le 2^{ème} Vice-Président délégué,
Marie-Claude BARNAY

Michel BELHOMME

MC Barnay
Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland; Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/169

Objet : Modification de la convention avec le lycée militaire pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les sites Changarnier et Gangloff.

*Rapport de Monsieur Jean Paul LORIOT,
Conseiller communautaire délégué*

Chers Collègues,

Lors de la séance du conseil communautaire du 22 octobre dernier, il a été approuvé le renouvellement de la convention avec les établissements militaires d'Autun pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Cependant, depuis 2016, le lycée et le collège militaire ont mis en place comme le prévoit la réglementation, une collecte séparée des biodéchets réalisée par un prestataire privé.

Ainsi, les tonnages prévisionnels sont donc à diminuer de 43 tonnes, la partie fermentescible n'étant plus collectée par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles seraient donc de 199 tonnes au lieu de 242 tonnes prévus initialement.

Le lycée militaire verserait une redevance annuelle de 37 973.38 € à la CCGAM, répartie trimestriellement, pour la collecte et le traitement de ses déchets.

Cette convention serait consentie pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, tacitement reconductible au 1er janvier de chaque année. Le nombre maximum de tacites reconductions s'élève à deux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ANNULE** la délibération n° 2018/130 du conseil communautaire du 22 octobre 2018,
- **APPROUVE** les nouvelles modalités de la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Groupement de Soutien de la Base de Défense de Besançon,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY
Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 49
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/170

Objet : Convention entre la CCEALS et la CCGAM autorisant l'accès des usagers de La Boulaye, Dettey et Saint-Eugène à la déchèterie de Toulon-Sur-Arroux.

*Rapport de Monsieur Michel MENAGER,
Conseiller communautaire délégué*

Chers Collègues,

La Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme (CCEALS) et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) ont signé une convention le 14 décembre 2016 pour définir les modalités d'accès des usagers résidant sur les communes de La Boulaye, Dettey et Saint-Eugène à la déchèterie de Toulon-Sur-Arroux.

En contrepartie de ce service, une participation financière était versée à la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme au vu du nombre de cartes délivrées aux usagers des communes concernées. Pour 2017, le tarif était de 40 euros par an et par foyer. Cette convention arrive à terme le 31 décembre 2018.

Pour 2019, la participation de la CCGAM pour l'accès des habitants de La Boulaye, Dettey et Saint-Eugène à la déchèterie de Toulon-Sur-Arroux, sera basée sur le tarif de 44 euros par an et par foyer. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an, elle renouvelable tacitement pour une nouvelle période d'un an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVER** le projet de convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme, tel qu'il est présenté dans le document annexé.
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer la convention d'accès pour les habitants de La Boulaye, Dettey et Saint-Eugène à la déchèterie de Toulon-Sur-Arroux et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 49
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/171

Objet : Avis du Conseil Communautaire sur les jours retenus au titre de la dérogation municipale au principe du repos dominical.

Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Vice-Président

Chers Collègues,

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a fixé à douze dimanches par an, à partir du 1^{er} janvier 2016, le nombre maximum de jours dérogatoires au repos dominical.

Suite à différentes demandes d'organisations professionnelles et après avoir recueilli les propositions des regroupements de commerçants, il a été proposé de retenir les dimanches suivants, sur la Commune d'Autun :

- **20 janvier 2019**
- **14, 21 et 28 juillet 2019**
- **04 août 2019**
- **01 septembre 2019**
- **24 novembre 2019**
- **01, 08, 15, 22 et 29 décembre 2019**

Lorsque le nombre de dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de la Ville et de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **RETIENT** pour la Commune d'Autun, les jours dérogatoires au repos dominical suivants :

- **20 janvier 2019**
- **14, 21 et 28 juillet 2019**
- **04 août 2019**
- **01 septembre 2019**
- **24 novembre 2019**
- **01, 08, 15, 22 et 29 décembre 2019**

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou communiqué, le 27 DEC. 2018
Pour le Président,
La Présidente,
le Vice-Président délégué,
Marie-Claude BARNAY

Michel BELHOMME

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/172

Objet : Approbation de la modification du PLU d'Étang-sur-Arroux.

Chers Collègues,

Vu les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 concernant la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2015 relatif à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 créant, à compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan issue de la fusion avec l'ancienne Communauté de Communes Beuvray - Val d'Arroux et de l'extension aux communes de Couches, Dracy-Les-Couches, Saint-Maurice-Les-Couches et Saint Jean-De-Trézy,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 modifiant les statuts de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil municipal d'Etang-sur-Arroux du 2 décembre 2014 approuvant la dernière révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 mai 2017 engageant une procédure de modification du PLU d'Etang-sur-Arroux,

Vu les évolutions à apporter au PLU concernant exclusivement le secteur d'habitat des Guillemaux et consistant notamment à :

- réajuster les contours des zones UB, 1AU et 2AU,
- revisiter le contenu des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) s'appliquant à ce secteur,

Vu les articles L.153-36 à L.153-44 du code de l'urbanisme fixant le cadre de la procédure de modification,

Vu le bilan de la concertation publique mise en œuvre (aucune observation ou demande écrite n'a été communiquée en mairie d'Etang-sur-Arroux ou au pôle Urbanisme de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan),

Vu les avis favorables des personnes publiques associées sur le projet de modification du PLU,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée durant 31 jours en mairie d'Etang-sur-Arroux du mardi 25 septembre 2018 au jeudi 25 octobre 2018 inclus,

Vu le procès-verbal de synthèse, le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur émettant également un avis favorable sur le projet de modification du PLU,

Considérant qu'à ce stade de la procédure, le dossier peut désormais être approuvé en l'état, conformément à l'article L 153-43 du code de l'urbanisme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification du PLU d'Etang-sur-Arroux.

La délibération du conseil communautaire deviendra exécutoire dans les conditions définies aux articles L.153-23 à L.153-26 du code de l'urbanisme et aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du CGCT.

En application des articles L.153-44, R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération d'approbation produira ses effets juridiques après l'exécution de l'ensemble des mesures de publicité suivantes :

- affichage à l'hôtel communautaire et en mairie d'Etang-sur-Arroux durant un mois,
- publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,
- parution d'une annonce légale dans un journal diffusé dans le département.

En complément de ces mesures de publicité prévues par le code de l'urbanisme, une information sera mise en ligne sur les sites internet de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et de la commune d'Etang-sur-Arroux.

Le PLU modifié sera tenu à la disposition du public à l'hôtel communautaire et en mairie d'Etang-sur-Arroux, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 49
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/173

Objet : Droit de préemption urbain à Couches.

Chers Collègues,

Vu les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 concernant la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2015 relatif à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 créant, à compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan issue de la fusion avec l'ancienne Communauté de Communes Beuvray - Val d'Arroux et de l'extension aux communes de Couches, Dracy-Les-Couches, Saint-Maurice-Les-Couches et Saint Jean-De-Trézy,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 modifiant les statuts de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 mars 2017 instituant le droit de préemption urbain (DPU) pour les communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé et déléguant ce droit aux communes concernées,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 octobre 2018 approuvant l'élaboration du PLU de la commune de Couches,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.211-1 et L.211-2,

Considérant que le DPU est un outil d'aménagement permettant à une collectivité dotée d'un document d'urbanisme (POS ou PLU) d'être informée d'une vente et de pouvoir acquérir prioritairement le terrain ou le bien immobilier concerné par cette vente si celui-ci se trouve en zone urbaine (U) ou d'urbanisation future (NA ou AU),

Considérant qu'un EPCI compétent pour élaborer ou réviser un document de planification urbaine est également compétent de plein droit en matière de DPU,

Considérant que le DPU communautaire peut être délégué aux communes à POS et PLU afin qu'elles puissent mettre en œuvre rapidement cet outil sur leur territoire respectif en vue de réaliser des actions ou opérations d'intérêt communal, notamment en matière d'habitat,

Considérant qu'il s'avère cependant opportun de conserver le DPU communautaire sur les Zones d'Activités Economiques intercommunales identifiées comme telles et que pour simplifier le traitement administratif de ce DPU, celui-ci peut être délégué au Président de l'EPCI conformément à l'article L.5211-9 du CGCT,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** l'institution du DPU sur le territoire communal de Couches suite à l'approbation du PLU de cette commune,
- **DELEGUE** à la commune de Couches l'exercice de ce DPU sur l'ensemble des zones U et AU de son PLU, à l'exception des zones U et AU composant la ZAE intercommunale des Prés Deschenaud,
- **CONSERVE** le DPU communautaire pour la ZAE d'intérêt communautaire des Prés Deschenaud.

La présente délibération deviendra exécutoire dans les conditions définies à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme et aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du CGCT.

En outre, elle produira ses effets juridiques après l'exécution de l'ensemble des mesures de publicité suivantes :

- affichage à l'hôtel communautaire et en mairie de Couches durant un mois,
- publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,
- parution d'une annonce légale dans 2 journaux diffusés dans le département.

En complément de ces mesures de publicité, une information sera mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Conformément à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera adressée sans délai au Directeur départemental des finances publiques, à la Chambre départementale des notaires, ainsi qu'au barreau et au greffe du Tribunal de grande instance de Chalon-sur-Saône.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 49
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/174

Objet : Extension de la ZAE de Saint-Forgeot : Déclaration de projet : engagement de la procédure au titre du code de l'environnement.

Rapport de Monsieur Jacques PALLOT
Vice-Président

Chers Collègues,

La zone d'activité économique de Saint-Forgeot a été transférée en 2014 de la Commune de St Forgeot à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

En 2015, la CCGAM a lancé des études de faisabilité et pour élaborer des scénarios d'aménagement, dans un concept de développement d'écologie industrielle territoriale. C'est-à-dire un programme d'aménagement de la zone d'activités, intégrant des programmes de Recherche et Développement (R&D) collaboratifs avec les entreprises afin de développer une démarche d'économie circulaire et une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales(GPECT).

En 2015, ce programme a été inscrit dans le Contrat Urbain de développement Économique signé avec la Région. Il a fait également l'objet d'une convention dans le cadre du Contrat de Ruralité avec l'Etat en 2016.

En 2015, la CCGAM a procédé à la réalisation des acquisitions foncières et en 2016, le lancement de l'étude de Programmation d'Aménagement avec l'OPAC en assistance à maîtrise d'ouvrage.

En 2016, le SCoT du Pays de l'Autunois Morvan a pérennisé les ZAE stratégiques prioritaires et ainsi la ZAE de St Forgeot avec son extension et son renouvellement ; mais en fixant également un plafond maximal de mobilisation à 7,5 hectares.

La Maîtrise d'Œuvre a été lancée en 2017. Suite aux premières investigations, il s'est avéré nécessaire d'une part d'inclure le nouveau Porté A Connaissance (PAC) « risques miniers » et d'autre part, il est apparu nécessaire de mettre en place une procédure environnementale supplémentaire incluant des mesures compensatoires pour les milieux et le déplacement des espèces protégées et de la zone humide, le secteur nord présentant de très forts enjeux en termes de biodiversité.

Arrivés au terme des études, la demande de permis d'aménager va être déposée pour l'extension de la partie Nord et permettre l'extension de la Société Veldeman Lingerie et également l'installation de nouvelles entreprises. L'aménagement prévu de la partie sud doit également permettre des réaménagements et des extensions des entreprises Honeywell et Micropolymers.

Enfin la partie sud de la zone doit permettre l'installation d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'aménagement d'une nouvelle station d'épuration.

Ce projet d'extension qui revêt un caractère d'intérêt général nécessite une mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Saint-Forgeot, pour les raisons suivantes :

Le POS distingue sur la ZAE 5 zonages et 6 secteurs différents :

- La zone **NC** est une zone de richesses naturelles qu'il convient de protéger intégralement en raison de la valeur agricole des terres ; le **secteur NCr** est situé dans une zone de risques d'effondrement de terrain dus aux anciennes mines où les constructions autorisées ne le sont que sous certaines conditions.

- La zone **ND** est une zone naturelle non équipée qu'il convient de protéger en raison d'une part de l'existence de risques naturels ou de nuisances et d'autre part en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique. ; le **secteur NDr** est situé dans une zone de risques naturels ou de risques d'effondrements de terrain dus aux anciennes mines et le **secteur NDra** est situé dans une zone de risques d'effondrements de terrain, mais à l'intérieur de laquelle existent des bâtiments qui peuvent être transformés dans leur enveloppe actuelle.
- La zone **NAxr** comprend des terrains insuffisamment équipés destinés à recevoir des activités industrielles, artisanales ou commerciales. Zone située dans une zone de risques d'effondrement du sol où la construction n'est autorisée que sous certaines conditions.
- La zone **UE** est une zone à vocation résidentielle où les règles du POS ont pour objectif de développer un habitat peu dense. Le **secteur UEr** est situé dans une zone de risques d'effondrement du sol où la construction n'est autorisée que sous certaines conditions.
- La zone **UX** est réservée à l'implantation d'activités artisanales, industrielles ou commerciales.

Il y a donc lieu afin de permettre le dépôt d'une demande de permis d'aménager sur la partie Nord de la zone, et de permettre l'aménagement de la partie Sud de faire évoluer le zonage réglementaire, dans l'attente de l'approbation du PLUi en cours d'élaboration.

Il s'agit également de prendre en compte le nouveau périmètre des risques miniers (PAC du 20 septembre 2013 mise à jour du 2 juin 2016).

Enfin le zonage sera également modifié dans le cadre des mesures d'évitement, de réduction et en dernier lieu de compensation (démarche « ERC ») de la biodiversité.

La proximité de zones d'habitation de la commune de Saint-Forgeot nous incite également à mettre en œuvre des nouvelles modalités de concertation du public, déjà informé dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-2 à L. 123-18 et l'article L.126 -1 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R. 153-15 ;

Vu le POS de la commune de Saint-Forgeot, approuvé le 10 septembre 1980, révisé les 16 janvier 1989 et 7 décembre 2001 et modifié 29 octobre 2012 et 29 mars 2017 ;

Considérant que le projet, susceptible d'affecter l'environnement doit faire l'objet d'une déclaration de projet au titre du code de l'environnement et qu'il y a lieu de ce fait de procéder à une évaluation environnementale et à une enquête publique ;

Considérant que la procédure d'enquête publique nécessaire à une mise en compatibilité du POS et au projet d'extension de la ZAE devra être conjointe en application de l'article L. 153-54 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet revêt un caractère d'intérêt général exposé ci-dessus ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder, en plus de la procédure d'évaluation environnementale et de la mise en compatibilité du POS qui nécessiteront une enquête publique conjointe, à la mise en œuvre de modalités de concertation avec le public, qui seront les suivantes :

Séance du conseil communautaire du 19 décembre 2018 : délibération n° 2018/174

- Mise en ligne du dossier de modification du POS de Saint-Forgeot sur le site internet de la CCGAM www.grandautunoismorvan.fr et de la commune de Saint Forgeot www.mairie-saint-forgeot.fr
- Mise à disposition de registres servant à recueillir par écrit les remarques et propositions qui pourront également être adressées par courrier à Madame la Présidente de la CCGAM.

Considérant que la procédure de déclaration de projet prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'Etat, de la CCGAM et des personnes publiques associées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à mettre en oeuvre une procédure de déclaration de projet pour l'extension de la ZAE de St Forgeot et la mise en compatibilité du POS et à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération ;

RETIENT ET MET EN ŒUVRE les modalités de concertation publique ci-dessus exposées qui seront strictement respectées ;

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CCGAM durant un mois, d'une mention en caractère apparents dans un journal diffusé dans le Département et d'une publication au recueil des actes administratifs de la communauté de communes.


La présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Département de Saône-et-Loire,
- Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur Le Président du parc naturel régional du Morvan,
- Monsieur le Maire de Saint-Forgeot.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 49
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/175

Objet : Adhésion au syndicat intercommunal A.GE.D.I (Agence de Gestion et Développement Informatique) et désignation de représentants.

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente

Chers Collègues,

Le syndicat intercommunal A.GE.D.I a pour objet, en outre, le développement de l'informatisation des communes et la fourniture de logiciels informatiques.

Deux communes de la Ccgam utilisent les logiciels de ce syndicat : Epertully et Saint-Gervais-sur-Couches.

La Ccgam ayant dans ces compétences la gestion des logiciels informatiques, il est nécessaire qu'elle adhère à ce syndicat et désigne des représentants.

En référence aux statuts de ce syndicat, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan doit élire deux délégués.

En vertu de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au sein du comité syndical des syndicats mixtes, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.) et le Règlement Intérieur, tels que joints en annexe de la présente.
- **ADHERE** au Syndicat Intercommunal dénommé A.GE.D.I selon l'objet mentionné à l'article 2 des statuts.
- **DESIGNE** Monsieur Hervé BOUARD, délégué d'Epertully et Monsieur Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, comme représentants de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.
- **INSCRIT** au budget chaque année le montant de la participation de la collectivité au Syndicat.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

27 DEC. 2018
27 DEC. 2018

Pour le Président,
le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME


Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 49
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/176

Objet : Avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches.

Rapport de Monsieur Christian GILLOT,
Vice-Président.

Chers Collègues,

Les élèves des écoles primaire et maternelle de Couches prennent leurs repas au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud, encadrés par du personnel communautaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le collège garantit l'accueil des élèves uniquement durant la période scolaire.

Depuis le 1er février 2017, la surveillance des repas et des déplacements des élèves s'exerce sous la responsabilité exclusive des personnels désignés par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Une convention a été conclue pour trois années scolaires 2016/2017 2017/2018 et 2018/2019.

La CCGAM règle au collège le montant des repas effectivement commandés pour les élèves.

Le prix du repas s'élève actuellement à 3.22€.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan se charge du recouvrement du montant des repas auprès des familles des élèves aux tarifs fixés par elle.

Le tarif est fixé en Conseil d'Administration du collège avant le début de chaque année civile.

Il a été fixé à 3.25 € lors de la séance du Conseil d'Administration du collège du 29/11/2018.

Il convient par conséquent d'approuver l'avenant à la convention par lequel est précisé le nouveau tarif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

-APPROUVE l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches.

-AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le et publié, affiché ou notifié.
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

11 JAN. 2019

Pour le Président, 11 JAN. 2019

le 2^{ème} Vice-Président délégué,

Michel BELHOMME

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 49
Date de la convocation : 13 décembre 2018
Affichage compte rendu sommaire : 24 déc. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°2^e), Mmes Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (à partir de la question n°6), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°6), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, Michel BELHOMME (jusqu'à la question n°6), délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, M Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°6), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°6), suppléant (représentant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (jusqu'à la question n°6), M Pascal POMAREL à M Gilbert DARROUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°6), M Frédéric HUEBER à M Roland BOISSARD, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Bertrand JOLY (à partir de la question n°4), MM André BONNET à M Dominique COMMEAU, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Hervé BOUARD à Mme Véronique PROST, Jean-Camille JEANNIN à Mme Odile MANEVAL, Michel MENAGER à M Jean-Paul LORIOT, André JARLOT à Daniel DAUNOT, Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Marc PERILLAT, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Michel PILARD, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Marc DUMONT.

2018/177

Objet : Vœu proposé par M. le Maire d'Autun relatif au maintien et au développement des filières d'enseignement générales, technologiques et professionnelles dans les lycées d'Autun.

Chers collègues,

Pôles d'enseignement et de formation essentiels au devenir des jeunes élèves du territoire de l'Autunois-Morvan, les lycées d'Autun sont riches d'une longue et prestigieuse histoire.

Ces lycées demeurent aujourd'hui les établissements structurants pour les bassins de vie proches du Nivernais-Morvan et du sud de la Côte d'Or, territoires depuis lesquels sont orientés de nombreux élèves.

Ces dernières semaines, l'Académie de Dijon a fait savoir qu'elle entendait fermer dès la rentrée 2019 le CAP *Maintenance des Véhicules Automobiles* sur le pôle technologique et professionnel du Lycée Bonaparte à Autun. Cette décision, qui vient s'ajouter à plusieurs fermetures de section connues au cours des dernières années est profondément inacceptable. En effet, le CAP MVA ne connaît pas de difficultés de recrutement, mais doit au contraire refuser des postulants chaque année. Il offre une voie d'insertion professionnelle et sociale importante, avec des ateliers performants et une équipe éducative compétente produisant des taux de réussite exceptionnels des élèves aux examens, tout en répondant à un véritable besoin de recrutement par les entreprises du secteur implantées sur le territoire.

Cette fermeture ne serait, par ailleurs, accompagnée d'aucune création de places supplémentaires dans les établissements d'autres villes du département dispensant également cette même formation, eux même faisant face à de longues listes d'attente.

Cette décision, prise à n'en pas douter sur la base de considérations purement comptables et technocratiques, ignore totalement le contexte d'ancrage de cette formation dans son territoire, qui répond à un véritable besoin d'emplois qualifiés dans la maintenance automobile, secteur en tension. Si la structuration de l'offre de formation sous forme de filières d'enseignement va dans le bon sens pour conforter un parcours complet d'enseignement au profit des jeunes élèves, la fermeture de sections qui fonctionnent et qui sont pleinement intégrées dans la vie économique de leur territoire crée inévitablement de profondes inégalités entre les villes moyennes et les grands centres urbains qui concentreront à terme, la quasi-totalité des filières de formation.

La vigilance est également de mise pour d'autres options complémentaires qui pourraient être menacées dans le cadre de la réforme du lycée, options qui influent dans les décisions d'affectation des élèves pour leur orientation postbac sur Parcoursup.

Par ailleurs, dans un souci d'adaptation de l'offre de formation aux nouveaux besoins professionnels, et au développement d'offre de formations supérieures en Autunois-Morvan, le Lycée Bonaparte et le Lycée d'enseignement privé Saint-Lazare ont tous deux sollicité auprès du rectorat l'ouverture de sections de BTS. Pour ce dernier, la création à moyens constants d'une section BTS en Services Informatiques aux Organisations (en lieu et place d'un CAP), projet porté depuis de longs mois et très soutenu par les collectivités et entreprises du territoire, est en lien avec l'ouverture en 2016 de la Grande École du Numérique à Autun. Cette proposition aurait été finalement rejetée par le Rectorat avec l'argument de l'existence d'une même offre à Nevers et Dijon, alors que ces bassins de vie sont éloignés de notre territoire et que par définition les métiers du numérique peuvent s'exercer dans tout territoire bénéficiant d'une connexion à la fibre.

Compte tenu de ces mesures défavorables qui fragilisent en profondeur l'offre de formation dans les lycées d'Autun et privent de perspectives et de lisibilité sur l'avenir des établissements, le Conseil Communautaire du Grand Autunois Morvan demande solennellement à Madame la Rectrice d'Académie de :

- surseoir à la décision de fermeture du CAP MVA et des options complémentaires en enseignement général qui pourraient être menacées au Lycée Bonaparte d'Autun
- réexaminer les propositions présentées par les chefs d'établissements des lycées publics et privés d'Autun pour adapter l'offre de formations proposées sur le territoire aux besoins de recrutement du tissu économique local, et de permettre aux élèves d'accéder aux études supérieures à Autun par la création de ces sections de Brevet de Techniciens Supérieur.

Les élus du Grand Autunois-Morvan assurent les élèves et les personnels de l'enseignement secondaire de leur total soutien dans leurs revendications actuelles et demandent au plus vite à être reçus par la Rectrice de l'Académie de Dijon, afin d'obtenir le retrait des décisions de refus et de fermeture. Avec le soutien moral et financier de la Mairie d'Autun, les élus souhaitent également proposer des pistes de développement de nouvelles offres pédagogiques, en particulier dans le domaine de l'enseignement du latin en lien avec la Semaine nationale des langues anciennes organisée chaque année à Autun, ainsi que dans le domaine de l'enseignement du chinois et des arts asiatiques avec le soutien affirmé du district de Chenghua jumelé avec la ville d'Autun.

Ce vœu sera adressé à Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, à Madame la Présidente de Région, à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, à Monsieur le Député, à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte le vœu relatif au maintien et au développement des filières d'enseignement générales, technologiques et professionnelles dans les lycées d'Autun.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 27 DEC. 2018 et publié, affiché ou notifié, le 27 DEC. 2018
La Présidente, **Pour le Président,**
Marie-Claude BARNAY, **Président délégué,**

Michel BELHOMME

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

